

ANNEXE I  
(*article 1*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE

**CHAPITRE I**

TRAVAUX DE RÉFECTION MAJEURS DE RUES ET  
D'AMÉNAGEMENT D'ARTÈRES COMMERCIALES RELEVANT DE LA  
COMPÉTENCE DE PROXIMITÉ DE LA VILLE

**SECTION I**

DESCRIPTION DU PROJET

**1.** Le projet consiste en la planification et la réalisation de travaux de réfection majeurs de rues et d'aménagement d'artères commerciales relevant de la compétence de proximité de la ville. Il peut s'agir, sans s'y limiter, d'aménagements qui facilitent l'accessibilité universelle ou le transport actif, de mesures d'atténuation de la circulation, de plantations, d'ajout de mobilier urbain et d'éclairage public ainsi que l'intégration d'œuvres d'art et de travaux connexes et frais de gestion de projet.

Le projet peut nécessiter l'octroi des contrats de services professionnels et techniques de même que l'acquisition d'immeubles et de servitudes requis aux fins de sa réalisation.

Le projet comprend, si nécessaire, l'ensemble des frais encourus par la ville lors d'un éventuel litige contractuel en demande ou en défense de même que la somme requise à l'acquittement du jugement final pouvant en résulter en capital, intérêts et dépens.

**SECTION II**

ESTIMATION DU COÛT

**2.** L'estimation du coût du projet décrit à l'article 1 s'élève à la somme de 5 080 000 \$.

**TOTAL : 5 080 000 \$**

Annexe préparée le 16 mars 2022 par :

---

Sylvie Anne Garceau, conseillère en gestion financière  
Service de la planification, de l'aménagement  
et de l'environnement